

5/62

## PORTE-PAROLE

PORTE-PAROLE:  
POSTE 5-384  
PRESSE et PUBLIC RELATIONS:  
POSTE 5-468  
INFORMATION BACKGROUND:  
POSTE 5-390

## INFORMATION BACKGROUND

Résumé du discours prononcé par M. Malvestiti, Président de la Haute Autorité devant le Parlement Européen (Strasbourg - 7 mai 1962)

En commençant, M. Malvestiti s'est réjoui des demandes d'adhésion à la C.E.C.A. formulées par la Grande Bretagne et le Danemark et a exprimé l'espoir que les négociations pourront commencer prochainement.

### 1. Le marché sidérurgique et énergétique en 1961

Le Président de la Haute Autorité a examiné ensuite l'évolution des marchés et l'action de la Haute Autorité au cours de l'année écoulée:

- pour l'acier, développement rapide de la sidérurgie côtière, des importations de minerais d'outre-mer, des procédés de fabrication à l'oxygène et croissante des capacités de production, spécialement aux laminoirs (ces tendances sont analysées dans les objectifs généraux "acier" définis par la Haute Autorité);
- pour le charbon, nouveau recul de la consommation de charbon (230 millions de tonnes en 1961 contre 234 en 1960) et de la part du charbon dans la couverture des besoins énergétiques de la Communauté (50 % en 1961 contre 53 en 1960). Le problème de l'adaptation de l'industrie charbonnière continue à se poser gravement. Après un rappel des mesures de la Haute Autorité en la matière, M. Malvestiti traite spécialement du cas belge, rappelle les premières opérations communautaires dans le domaine de la reconversion régionale et évoque les négociations en cours au sujet de certains pouvoirs conférés par la loi belge au Directoire de l'Industrie char-

bonnière à propos desquels la Haute Autorité a formulé d'expresses réserves.

C'est la structure même de l'économie énergétique de la Communauté qui retient plus spécialement l'attention: comment organiser l'adaptation du charbon à la nouvelle situation et faciliter le passage vers les situations nouvelles sans bouleversements sociaux ni économiques? Sans doute, les documents et suggestions de l'interexécutif de l'énergie ont-ils été utiles mais il faut néanmoins reconnaître qu'en matière de coordination des politiques énergétiques, on a jusqu'ici marqué le pas. Actuellement, on devrait conclure que le marché de l'énergie doit devenir un véritable marché commun, cohérent et ordonné, doté de règles communes et, le cas échéant, d'une gestion unique. A Rome, le 5 avril, la Haute Autorité a suggéré aux ministres de commencer par définir les objectifs d'un marché commun de l'énergie à plus long terme, en axant sur les différentes étapes prévues au traité de Rome les différentes phases de réalisation de ces objectifs. L'interexécutif de l'énergie a d'ailleurs été invité à présenter des propositions concrètes dans un délai de deux mois. Des signes d'un rapprochement psychologique existent ainsi que des convergences de positions jusqu'ici opposés.

## 2. Dix années d'intégration européenne

Dans la deuxième partie de son discours, M. Malvestiti a dressé un bilan des dix premières années d'intégration européenne, rappelant que le traité CECA est entré en vigueur le 23 juillet 1952.

L'expérience de la CECA a eu une grande importance pour les nouvelles Communautés créées par les traités de Rome mais le contexte politique dans lequel sont nées les Communautés était différent: après l'échec de la CED, l'intégration européenne s'effectue sous un contrôle plus strict des gouvernements mais ceux-ci se sont montrés sensibles aux nécessités de l'intégration économique ainsi que l'a révélé la négociation sur la politique agricole commune.

Parallèlement à cette évolution du contexte politique de l'intégration, un autre phénomène s'est développé: les structures du monde écono-

que auxquelles doivent s'appliquer les dispositions du traité de Paris ont changé à un rythme plus rapide que prévu. Ainsi, la structure du marché sidérurgique a été sensiblement modifiée dans un cadre de production en expansion continue tandis que pour le charbon, l'année 1958 a coïncidé avec le début de la crise, après cinq années de haute conjoncture. La crise charbonnière a accentué le problème de la coordination de l'approvisionnement en énergie et mis au banc d'essai les dispositions sociales du traité (réadaptation; reconversion; aides spéciales).

En conclusion, après un rappel des mesures rendues possibles par l'autonomie financière de la CECA et de l'action en matière de recherche, de sécurité et d'investissements, M. Malvestiti déclare:

"Une synthèse rapide de dix années de travail laisse obligatoirement dans l'ombre certains aspects intéressants. Mais, même avec ses lacunes, elle me paraît éloquente.

Alors que de nouvelles tâches nous attendent, certaines d'une gravité particulière, je suis persuadé que ce coup d'oeil sur le passé saura nous donner à tous des motifs de réconfort et d'espoir."